

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES n°2018-PAERPA-EH-01

Pour la conception et la mise en place de sessions de formation des personnels des Services d'Aide et Accompagnement A Domicile (SAAD) dans le cadre de l'expérimentation PAERPA Est-Héraultais

Module de formation :

Repérage des personnes âgées en risque de perte d'autonomie, modalités d'alerte et initiation à la démarche Parcours de santé des Aînés.

Cet appel à candidatures ne concerne que le territoire PAERPA Est-Héraultais

Autorité compétente pour l'appel à candidatures :

Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale de l'Hérault
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07
ars-oc-dd34-paerpa@ars.sante.fr

Date de clôture de l'appel à candidatures : **Lundi 28 mai 2018 à 17h.**

Les dossiers parvenus après la date ci-dessus seront déclarés irrecevables.

1. Objet et contexte de l'appel à candidatures

Cet appel à candidatures s'adresse aux organismes de formation et a pour objet la conception, l'organisation et l'animation de sessions de formation des personnels des Services d'Aide et d'Accompagnement A Domicile (SAAD) dans le cadre de l'expérimentation PAERPA sur le territoire Est-Héraultais.

Pour répondre au double défi du vieillissement et de la perte d'autonomie des personnes âgées, une expérimentation « Personnes âgées en risque de perte d'autonomie » dite PAERPA a été initiée au niveau national. Le PAERPA est fondé par l'article 48 de la Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2013, et s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de Santé (SNS). Il s'agit d'un dispositif innovant qui s'adresse aux personnes, âgées de 75 ans et plus, dont l'autonomie est susceptible de se dégrader pour des raisons d'ordre médical ou social. Le dispositif a été lancé sur neuf territoires pilotes en 2013 et a été étendu à minima à un territoire PAERPA par région en 2016. L'un des enjeux majeurs repose sur le décloisonnement des secteurs sanitaire, médico-social et social.

PAERPA vise à :

- Améliorer la qualité de vie des personnes et de leurs aidants (diminuer le recours à l'hospitalisation et la durée des hospitalisations complètes, ...).
- Adapter les pratiques professionnelles au parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie ;
- Créer les conditions favorables à la transversalité et à la coordination des acteurs.

Pour ce faire, il s'appuie notamment sur la coordination territoriale d'appui (CTA) mise en place qui a pour objectifs de mettre en cohérence les approches sanitaire, médico-sociale et sociale, et de mobiliser les ressources du territoire. Elle permet d'informer et d'accompagner les professionnels, les personnes âgées et leurs aidants. Dans l'Est-Héraultais, le territoire possède une CTA portée par l'association Prévention Fragilité Seniors 34 et le Centre Hospitalo-Universitaire de Montpellier.

Le cahier des charges national de l'expérimentation PAERPA prévoit des missions et engagements propres aux professionnels du secteur social et médico-social, déclinés dans les territoires pilotes et notamment :

- La participation à la prévention et à l'anticipation des situations de rupture par une veille, une vigilance, un repérage et une alerte,
- La transmission via une messagerie sécurisée, des signaux d'alerte traduisant un changement d'état de la personne accompagnée à domicile au médecin traitant ou au référent de la coordination clinique de proximité qu'il a désigné ou à la CTA.

Par ailleurs, l'ANESM a publié fin 2016 des recommandations de bonnes pratiques professionnelles à l'attention des services et structures médico-sociales relatives au « repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées ainsi que pour leurs aidants ».

Dans ce contexte, les SAAD doivent s'assurer que leurs salariés soient formés au repérage du risque de perte d'autonomie et à la transmission, par le moyen le plus approprié (notamment via une messagerie sécurisée), à la CTA et/ou au médecin traitant des informations pertinentes en cas de changement de l'état de la personne accompagnée.

Il s'agira, à travers la mise en œuvre de cette formation de permettre aux SAAD :

- d'acquérir des compétences dans la détection précoce des signes de fragilisation des personnes âgées,
- de s'organiser afin de faire remonter les situations à risque,
- de partager avec les acteurs territoriaux de proximité pour participer au parcours de la personne âgée.

2. Critères d'éligibilité

La sélection du projet sera effectuée au regard des critères suivants :

- Respect des critères du cahier des charges,
- Connaissance du dispositif PAERPA,
- Connaissance du processus de vieillissement, de la promotion/prévention de la santé dans le domaine de la gérontologie et des dispositifs d'aides et d'accompagnement,
- Connaissance du public et des spécificités de l'accompagnement,
- Opérationnalité du projet,
- Délais de mise en œuvre de l'action de formation,
- Cohérence budgétaire (conforme à l'instruction N° DGCS/CNSA 2017-149 relative à la répartition de la contribution de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie aux agences régionales de santé pour le financement de l'expérimentation PAERPA (actions de formation d'intervenants de SAAD)).

3. Calendrier de l'appel à candidatures

Date limite de dépôt ou de réception des dossiers de candidature : **Lundi 28 mai 2018**

Date prévisionnelle de la commission de sélection des projets : Juin 2018

Date prévisionnelle de notification des décisions : Juin 2018

Les formations devront être réalisées au plus tard le 31 décembre 2018.

4. Cahier des charges

Le cahier des charges (annexe 1) est téléchargeable sur le site de l'ARS Occitanie <https://www.occitanie.ars.sante.fr/>. Des précisions complémentaires pourront être demandées à l'adresse suivante : ars-oc-dd34-paerpa@ars.sante.fr

5. Contenu du dossier de candidature :

Le dossier de candidature (annexe 3) devra décrire le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges.

Il devra comporter au maximum 30 pages (annexes incluses).

Le dossier de candidature est accessible sur le site de l'ARS Occitanie à l'adresse : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/> dans l'espace « appels à projets, appels à candidatures ».

6. Les modalités de dépôt des candidatures :

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois et en un exemplaire papier, un dossier de candidature, **au plus tard le Lundi 28 mai 2018 à 17h.**

- Soit par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- Soit déposé directement sur place contre récépissé (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h).

A l'adresse suivante :

**Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation Départementale de l'Hérault
Pôle Offre de soins et autonomie - Unité personnes âgées
A l'attention de M. Jérôme MOCELLIN**

26-28 Parc club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel
CS 30001
34067 Montpellier Cedex 2

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature sera inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention « **NE PAS OUVRIR – AAC n°2018-PAERPA-EH-01 – Formation des SAAD** »

Le dossier de candidature fera également l'objet d'un envoi par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante : ars-oc-dd34-paerpa@ars.sante.fr

Cet envoi par mail devra comprendre :

Objet du mail : Réponse à l'appel à candidatures « Formation SAAD – PAERPA Est-Héraultais ».

Pièces jointes : ensemble des éléments constituant le dossier de candidature du promoteur. Toutes les pièces devront être au format PDF.

7. Modalités d'instruction et de sélection des dossiers

L'étude des dossiers sera réalisée par une commission de sélection composée des représentants de l'ARS Occitanie, du Conseil départemental de l'Hérault et du COTECH PAERPA.

Sur la base des avis rendus par la commission de sélection, l'ARS Occitanie décidera du projet retenu pour assurer la formation des professionnels des SAAD dans le cadre du dispositif PAERPA sur le territoire Est-Héraultais et du montant alloué.

Les organismes candidats devront détenir **l'agrément d'organisme de formation.**

L'analyse de chaque dossier sera réalisée à partir d'une grille de notation (annexe 2). A l'issue du processus de sélection, les candidats seront informés par courrier, de la décision de la Directrice Générale de l'ARS Occitanie.

Une fois sélectionné, l'organisme s'engage à prendre contact avec l'équipe projet de l'ARS avant de débiter la formation afin de s'assurer que celle-ci est adaptée aux spécificités du territoire, en particulier concernant le recours à la coordination territoriale d'appui et les moyens dédiés à la transmission d'informations. Les outils présentés dans le cadre du repérage de la fragilité devront également être pré-identifiés et validés par l'ARS.

8. Assurance

Le titulaire atteste qu'il est titulaire d'une police d'assurance le garantissant contre les conséquences pécuniaires de tout dommage corporel, incorporel, immobilier ou mobilier, engageant sans responsabilité civile ou celle de son personnel et causée par la conduite des prestations prévues par le marché ou les modalités de leur exécution.

19 AVR. 2018

P/La Directrice Générale
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie



Olivia LEVRIER

Annexe 1

Cahier des charges

1. Objectifs pédagogiques

- Savoir repérer les indices de risque de perte d'autonomie des personnes âgées à domicile et de leurs aidants (exemple : contenu du réfrigérateur/courses non consommées, difficultés inhabituelles à se déplacer, chutes, troubles de l'humeur, du sommeil, médicaments non pris, mauvaise observance du traitement, etc.) ;
- Transmettre les informations recueillies à la CTA 34 et/ou au médecin traitant via le responsable de secteur ;
- Permettre aux personnels SAAD de s'inscrire dans le suivi de la personne âgée : orienter et accompagner la personne âgée dans une démarche de préservation de l'autonomie en tenant compte de ses capacités et de ses limites.

2. Mise en œuvre de la formation

2.1 Public cible

La formation s'adresse aux salariés des SAAD qui interviennent principalement auprès de personnes âgées en GIR 4, 5 ou 6. Sont concernés l'ensemble des SAAD résidant sur le territoire Est-Héraultais (cf. annexe 5).

Le nombre de personnes formées par SAAD doit varier selon sa taille et selon son implantation géographique afin de respecter un équilibre entre structures. L'organisme de formation devra associer l'ARS sur les modalités de répartition entre SAAD sachant que le nombre total de personnes formées ne devra pas dépasser 500 professionnels.

2.2. Modalités de mise en œuvre

Le prestataire est responsable en lien avec l'ARS Occitanie, de l'ingénierie pédagogique, de l'organisation, de l'animation et de l'évaluation des sessions de formation qui se dérouleront sur le territoire Est-Héraultais :

- Communication et contact avec les SAAD ciblés du territoire PAERPA Est-Héraultais (en lien avec l'ARS),
- Calendrier prévisionnel des sessions établi jusqu'au 31 décembre 2018,
- Constitution des groupes de formation,
- Organisation et logistique du déploiement de la formation,
- Evaluation des formations (en lien avec l'ARS)
- Restitution d'un bilan à l'ARS Occitanie.

A noter que l'offre de formation devra être réalisée au plus tard le 31 décembre 2018.

2.3. Contenu de la formation

Chaque session de formation sera réalisée **sur 2 jours** pour un groupe de 20 personnes.

Le contenu de la formation devra être établi en lien avec les spécificités du territoire PAERPA Est-Héraultais. A ce titre, il devra être soumis pour validation à l'ARS.

La première journée s'organisera autour des axes suivants :

- Représentations et concepts du vieillissement, du bien vieillir, de l'autonomie, de la fragilité et leurs impacts sur les pratiques professionnelles, les méthodes de travail et les capacités de repérage et d'alerte des intervenants à domicile.

Une attention particulière devra être portée à l'information et au consentement oral de la personne âgée, à la confidentialité et au partage de l'information et aux responsabilités de chacun.

- Présentation du dispositif PAERPA (intervention de la CTA):
 - Les objectifs,
 - La coordination territoriale d'appui telle que mise en œuvre dans le territoire pilote où se déroule la formation,
 - La coordination clinique de proximité,
 - Les actions sociales et médico-sociales.
- Démarche de repérage des situations à risque, d'alerte et de suivi d'une personne âgée en risque de perte d'autonomie grâce à l'outil ANESM (cf. annexe 6).
- Démarche de transmission des éléments repérés et les moyens d'échanges, dans le respect du décret du 2 décembre 2013 instaurant une procédure dérogatoire à la transmission d'information pour les professionnels sanitaires, médico-sociaux et sociaux des projets pilotes PAERPA.

La seconde journée (espacée de 3 à 5 semaines du premier temps de formation), aura pour objectifs de :

- Echanger et de disposer d'un retour d'analyse des pratiques sur l'utilisation de l'outil à partir de situations concrètes ;
- Echanger sur les modalités d'organisation pour la remontée des informations afin de prendre en compte les situations de fragilité repérées ;
- Echanger sur le partage d'informations en interne et avec les acteurs territoriaux de proximité ;
- Renforcer et consolider les compétences acquises suite à la première journée.

2.4. Organisation du programme

La formation implique la présence physique des stagiaires. L'accent doit être mis sur les moments d'échanges entre participants.

L'organisme doit fournir un programme de formation et des projets de supports en réponse à la procédure d'appel à candidatures.

La formation devra obligatoirement faire l'objet d'une évaluation par les stagiaires.

2.5. Composition des groupes de formateurs

L'équipe formatrice (*a minima* un profil sénior est requis) doit comporter au minimum par session :

- un médecin généraliste ou gériatre,
- Un IDE,
- Un professionnel ayant une expérience confirmée auprès des SAAD des personnes âgées ou des services gériatriques à domicile.

Elle s'adjoindra l'intervention d'un professionnel exerçant au sein de la CTA 34 pour la présentation du territoire et de la CTA.

L'organisme doit fournir la description des éléments sur lesquels il se fonde pour choisir ses intervenants (mode d'exercice, spécialité, formation, grade universitaire, membre d'une société savante) et de leur expérience relative à la maîtrise des méthodes d'analyse des pratiques professionnelles. L'organisme retenu devra faire valoir son expérience dans le champ médico-social et de la gérontologie.

3 Financement

Dans le cadre du dispositif PAERPA, l'ARS Occitanie dispose d'une dotation spécifique au titre de la section IV du budget de la CNSA.

Le budget présenté par le candidat devra être conforme à l'instruction N°DGCS/SD3A/CNSA/2017/360 du 22 décembre 2017 relative à la répartition de la contribution de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie aux agences régionales de santé pour le financement de l'expérimentation PAERPA (actions de formation d'intervenants de SAAD) et devra strictement respecter et intégrer les éléments suivants:

- Les frais pédagogiques et de fonctionnement ;
- Les modalités de défraiements de formation décrites ci-dessous ;
- Le nombre de sessions prévues par mois jusqu'au 31 décembre 2018, avec 20 participants par session ;
- Le nombre de professionnels formés fixé à 500 au maximum ;

L'attribution des crédits sera formalisée par la conclusion d'une convention entre l'ARS Occitanie et le candidat retenu, précisant notamment, le montant du financement accordé, son affectation, les conditions de versement et les modalités d'évaluation du projet ainsi que

les engagements du bénéficiaire (justification de l'utilisation des crédits conformément aux actions prévues, production de rapport d'activité, etc.).

Les justificatifs des frais engagés par l'organisme de formation seront transmis à l'ARS Occitanie.

Le défraiement des professionnels participant à la formation sera inclus dans le budget de la prestation. Le candidat retenu sera responsable de la gestion des frais d'indemnisation et devra assurer la prise en charge des frais suivants :

- Rémunérations des salariés en formation :

Les remplacements des salariés de l'aide à domicile en formation sont défrayés par l'organisme de formation sur la base de 20€/heure par stagiaire (14 heures de formation totale).

- Des frais de restauration :

L'organisme de formation a en charge l'organisation des repas des stagiaires participant à la formation, à hauteur de 12€/personne par repas, soit une prise en charge de 24€ pour les deux déjeuners des 2 jours de formation.

- Défraiement liés aux frais de transport :

L'organisme de formation assure le défraiement de déplacement des stagiaires. Ce remboursement s'effectue à la demande des stagiaires et sur transmission des justificatifs dans la limite de 20€ par session.

L'organisme de formation transmettra à l'Agence Régionale de Santé Occitanie l'intégralité des pièces justifiant la participation effective du stagiaire aux deux journées de formation (feuille d'émargement et un état récapitulatif des défraiements, structure par structure, agent par agent et le temps de formation).

Annexe 2

GRILLE DE SELECTION ET DE NOTATION			
Appel à candidature ARS Occitanie n°2018-PAERPA-EH-01 Formation des personnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)			
Critères de sélection et modalités d'évaluation des projets	Cotation	Note	
1. Modalités d'organisation et qualité de la proposition technique (50 points)	1.1 Analyse des besoins et compréhension de la demande	10	
	1.2 Qualité de la réponse au regard du cahier des charges (méthodologie, élaboration et contenu de la formation, prise en compte des spécificités et acteurs du territoire, organisation des sessions, etc.)	20	
	1.3 Composition de l'équipe pédagogique (qualification et expérience des formateurs et intervenants, etc.)	10	
	1.4 Expérience de l'organisme et connaissance du champ médico-social (notamment du dispositif PAERPA)	10	
SOUS-TOTAL		50	
2. Capacité de mise en œuvre	2.1 Respect du calendrier et des diverses échéances de mise en œuvre (opérationnalité du projet et délais de mise en œuvre de l'action de formation)	10	
SOUS-TOTAL		10	
3. Financement	3.1 Présentation d'un budget prévisionnel conformément aux exigences du cahier des charges (3. Financement).	10	
	3.2 Nombre de sessions et de professionnels formés en cohérence avec le budget proposé	30	
SOUS-TOTAL		40	
TOTAL		100	
RANG DE CLASSEMENT			

Annexe 3
Dossier de candidature

Organisme :

Intitulé de la formation des professionnels des SAAD : « Repérage des personnes âgées en risque de perte d'autonomie, modalités d'alerte et initiation à la démarche Parcours de santé des Aînés ».

1-1. Présentation de l'organisme de formation

Identification :

Nom :
.....

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Identification du représentant légal :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identification de la personne chargée du présent dossier :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

1-2. Mise en œuvre de la formation

■ **Intitulé :**

Intitulé de la formation des professionnels des SAAD : « Repérage des personnes âgées en risque de perte d'autonomie, modalités d'alerte et initiation à la démarche Parcours de santé des Aînés ».....
.....

■ Objectifs de la formation :

.....

.....

.....

.....

.....

■ Public visé :

.....

.....

1-3. Objectifs pédagogiques

■ Description de la formation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

■ Intervenants (profils et compétences) :

.....

.....

.....

.....

.....

1-5. Budget prévisionnel (cf. tableau suivant)

- **Nature, objet et montant des postes de dépenses :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1-6. Informations complémentaires éventuelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

BUDGET PREVISIONNEL	
DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT EN EUROS
<p>1. Coûts pédagogiques et de fonctionnement (conception, organisation, réalisation du programme de formation) <i>A détailler : ingénierie, supports pédagogiques, organisation, intervenants, déplacement, etc.</i></p>	
<p>2. Coûts relatifs aux défraiements des stagiaires <i>A détailler : nombre de participants, nombre de sessions, modalités de défraiements.</i></p>	
<p>3. Autres frais <i>A détailler</i></p>	
TOTAL DEPENSES	

SYNTHESE DU BUDGET

Budget prévisionnel 2018	Montant en Euros
Coût total du projet	
Montant sollicité auprès de l'ARS	

Annexe 4

Liste des communes du territoire PAERPA Est-Héraultais

Territoire PAERPA 34 (= territoire MAIA Est Héraultaise)					
COMMUNES	Code Canton	Code INSEE	Nb Total habitants	Part 60-74 ans	Part 75 ans et plus
Assas	3423	34014	1 505	308	123
Baillargues	3407	34022	6 548	974	461
Beaulieu	3407	34027	1 668	284	107
Buzignargues	3423	34043	271	47	17
Candillargues	3413	34050	1 507	151	76
Castelnau le lez	3420	34057	16 664	2 636	1 725
Castries	3407	34058	5 873	923	502
Cazevieille	3423	34066	196	43	4
Clapiers	3420	34077	5 319	854	358
Combailaux	3423	34082	1 456	213	38
Cournonsec	3422	34087	2 742	302	169
Cournonterral	3422	34088	5 859	849	420
Fabrigues	3422	34095	6 290	974	482
Grabels	3415	34116	6 698	980	314
Guzargues	3423	34118	501	84	25
Jacou	3420	34120	5 660	801	364
Juignac	3410	34123	7 865	1 284	691
Lansargues	3413	34127	2 876	423	213
Lattes	3410	34129	15 718	2 923	1 454
Lavérune	3410	34134	2 767	501	243
La Grande Motte	3413	34344	8 508	2 244	1 359
Le Crès	3407	34090	8 430	1 549	819
Le Triadou	3423	34314	410	54	33
Les Matelles	3423	34153	1 807	295	153
Mauguio	3413	34154	16 786	3 015	1 770
Montaud	3407	34164	949	149	59
Montferrier sur lez	3420	34169	3 446	740	456
Montpellier	3415 3416 3417 3418 3419 3420	34172	268 456	29 551	19 282
Mudaison	3413	34176	2 527	375	169
Murles	3423	34177	790	67	15
Murviel les Montpellier	3422	34179	1 877	238	125
Palavas les Flots	3413	34192	6 106	1 412	820

Pérols	3410	34198	8 788	1 717	990
Pignan	3422	34202	6 525	913	485
Prades le lez	3423	34217	4 549	638	246
Restinclières	3407	34227	1 599	215	68
Saussan	3422	34295	1 463	209	87
St Aunès	3413	34240	3 041	489	185
St Bauzille de Montmel	3423	34242	970	162	65
St Brès	3407	34244	2 674	428	153
St Clément de Rivière	3423	34247	4 868	1 228	509
St Drézery	3407	34249	2 246	360	79
St Gely du Fesc	3423	34255	9 222	1 537	762
St Geniès des Mourgues	3407	34256	1 833	295	109
St George d'Orques	3422	34680	5 021	823	344
St Hilaire de Beauvoir	3423	34263	379	53	19
St Jean de Cornies	3423	34265	681	68	23
St Jean de Cuculles	3423	34266	482	80	21
St Jean de Vedas	3410	34270	8 549	1 375	829
St Mathieu de Trévièrs	3423	34276	4 665	607	309
St Vincent de Barbeyrargues	3423	34290	678	126	43
Ste Croix de Quintillargues	3423	34248	674	79	21
Sussargues	3407	34307	2 604	472	154
Teyran	3423	34309	4 536	840	366
Vailhauques	3423	34321	2 573	355	61
Valergues	3413	34320	2 035	218	91
Vendargues	3407	34327	5 988	883	429
Villeneuve les Maguelone	3422	34337	9 436	1 313	599
TOTAL			514 154	70726	39893

Annexe 5

Liste des SAAD prestataires autorisés par le Président du conseil départemental de l'Hérault pour intervenir auprès des personnes handicapées et des personnes âgées de plus de 60 ans du territoire Est-Héraultais

Mise à jour en février 2018

I/ SAAD AUTORISES ET HABILITES A L'AIDE SOCIALE (APA, PCH, AIDE MENAGERE ET PORTAGE DE REPAS)

COMMUNE	NOM	ADRESSE 1	ADRESSE 2	CODE POSTAL
CASTRIES	A.D.M.R. Castries	5 place du Cartel		34160
JUVIGNAC	A VOTRE SERVICE	Centre Commercial la Plaine BP16	Route de St Georges d'Orques	34990
LE CRES	A.D.M.R. Le Crès	5 place Saint Roch		34920
LE CRES	A.D.M.R. Castelnau le Lez	5 place St Roch		34920
MAUGUIO Cedex	CIAS Du Pays de l'Or	Centre Administratif		34132
MONTPELLIER	A.D.M.R	265 Avenue des Etats du Languedoc	Tour Polygone	34000
MONTPELLIER	A.D.M.R. PAYS HERAULTAIS	64 rue François d'Orbay		34080
MONTPELLIER	A DOMICILE HERAULT	Parc de la guirlande - Bât D2	130, Impasse Jean Brüller dit "Vercors"	34070
MONTPELLIER	GAMMES SAAD	Espace Arc en Ciel	1021 Avenue de Toulouse	34070
MONTPELLIER	OBJECTIF EMERGENCE 34	144 place du Québec		34000
MONTPELLIER	SENIORS PRESENCE	12 rue Castilhon		34000
MONTPELLIER	SAAD Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques Hérault (GIHP)	ZAC du Millénaire	341 Rue Hippolyte Fizeau - BP 9800	34000
MONTPELLIER	SERENIDOM AD DOMEQ	852, avenue Villeneuve d'Angoulême	Immeuble le Christalys	34070
MONTPELLIER	DOMIDOM Montpellier	3. Boulevard Renouvier		34000
MONTPELLIER	AGE D'OR SERVICES	Le Parc des Roses Bât D	23 avenue Saint-Lazare	34000
MONTPELLIER Cedex 1	CCAS MONTPELLIER	125 Place Thermidor - BP 9511		34045
MONTPELLIER Cedex 2	PRESENCE VERTE SERVICES	44 avenue Saint-Lazare		34967
MONTPELLIER Cedex 5	LE LIEN SERVICES	912, rue de la croix verte- Bat 5	BP 4478	34198
PEROLS	A.D.M.R. Les Mimosas	89, Grand Rue		34470
ST GELY DU FESC	A.D.M.R. Saint Gély du Fesc	38 rue de l'Olivette		34980

II/ SAAD AUTORISES ET NON HABILITES A L'AIDE SOCIALE (APA et PCH SEULEMENT)

BAILLARGUES	1001-SERVICES.COM	Rue du jeu de Ballon	4 place Louis Sigal	34670
CASTELNAU LE LEZ	NANOU SERVICES	580 AVENUE DE L'AUBE ROUGE		34170
CASTELNAU LE LEZ	FCP DOMAINE DE MALESKA	50 rue Emile Combes		34170
CASTELNAU LE LEZ	EHO Services Montpellier	1 chemin de borie parc de bellegarde		34170
CASTELNAU LE LEZ	ESKL services	580 avenue de l'aube rouge		34170
CASTELNAU LE LEZ	POPPIN'S HOME	2 ter avenue de la Galine		34170
GRABELS	LA LIGNE DE VIE	44 rue A. J. Balard	Euromédecine la Valsière	34790
JACOU	GRAFFINDOM (marque commerciale APEF)	16 bis rue Louis Bréguet	Parc Clément Ader ZA Jacou	34830

JUVIGNAC	MAYNADA SERVICES APEF	Route de St Georges d'Orques	Centre Commercial les Portes du Soleil	34990
JUVIGNAC	NOUVEO	18 chemin de la Plaine		34990
LA GRANDE MOTTE	FAUBERT SERVICES APEF	130, avenue Robert Fages		34280
LATTES	SAPSUD (marque commerciale APEF)	10 avenue de la Fontvin		34970
LATTES	ENVOL	Future Building I	1280 avenue des Platanes	34970
LATTES	SERVICE ET RECONFORT A DOMICILE	10 plan Frédéric Chopin		34970
LATTES	DOMES SERVICES	930, av. Léonard de Vinci	bat B apt 15	34970
LATTES	UPPS	350 avenue Leonard de Vinci	Le Vénéziana Bat B	34970
LATTES	SERVIGEST	1421 avenue des Platanes	Le Louisiane Boirargues	34970
MAUGUIO	A-DOMS service à la personne	109 B boulevard de la démocratie		34130
MAUGUIO	SARL SCINTILLA	20, rue Achille Vacassy		34130
MONTPELLIER	A2MICILE MONTPELLIER SUD	465 avenue du Pont Trinquat		34000
MONTPELLIER	ACCES	1209 avenue de Maurin	Rés les Mimosas	34070
MONTPELLIER	A DOMICILE SERVICES 34	Parc la Guirlande D2 -	130 imp J. Bruller dit "Vercors"	34000
MONTPELLIER	LIEN SERVICES Le	1006 rue de la Croix Verte	- Bat 7 - Mini Parc - BP 4478	34198
MONTPELLIER	LSK Services	Le Triangle	26 allée Jules Milhau	34264
MONTPELLIER	BELCAID Zhou	122 rue Amy Mollisson		34070
MONTPELLIER	ASPHODELES SERVICES APEF	840, avenue de la Pompignane		34000
MONTPELLIER	SADMS	4 Boulevard des Arceaux		34070
MONTPELLIER	CONFORT SENIORS SERVICES	58 rue du Latium Central Park		34070
MONTPELLIER	3AP	le Parc Sainte-Odile	115 rue du Pré aux Clercs	34090
MONTPELLIER	FREE DOM'LR	32 avenue de Toulouse		34070
MONTPELLIER	VIVACITE	114 avenue Samuel Champlain		34000
MONTPELLIER	ASSISTENZA	23 place Emile Combes		34000
MONTPELLIER	RELIANCE	132. Rue Jean CARMET		34070
MONTPELLIER	RESCOUSSE	8 rue de Belfort		34000
MONTPELLIER	MERCI+LANGUEDOC	526 avenue du Maréchal Leclerc		34070
MONTPELLIER	A VOS COTES	56 avenue de Toulouse		34070
MONTPELLIER	AESAD	852 avenue Villeneuve d'Angoulême	Immeuble le Christalys	34070
MONTPELLIER	PERLE DE L'AGE 34	109 avenue de Lodève		34000
MONTPELLIER	APMR	126 square de Corte esc 57		34080
MONTPELLIER	AGE d'Or Services	205 RUE DE L'ACROPOLE		34000
MONTPELLIER	AUPRES DE VOUS 34	12 rue Frédéric Bazille		34000
MONTPELLIER	AIDES SERVICES ET SOUTIEN AUX FAMILLES	210 RUE JOSEPH SEBASTIEN PONS		34000
MONTPELLIER	A2MICILE MONTPELLIER SUD	6 rue de l'Abrivado		34070
MONTPELLIER	PRO SENIORS-ELICS Services 34000	50 rue Ali Ben Chekhal		34000
MONTPELLIER	Coincidence France	85. rue Abbé Breuil	Rés Le Mas Prunettes P13	34070
MONTPELLIER	MAINDANSLAMAINFOREVER	145 rue de l'Estragon		34000
MONTPELLIER	ISBM SERVICES 34	65 IMPASSE JOHANNES KEPLER		34070
MONTPELLIER	AGE d'Or Services	Le parc des Roses Bat D	23 avenue Saint Lazare	34000
MONTPELLIER	O2 MONTPELLIER	418 rue du Mas de Verchant		34000
MONTPELLIER	VITALITE 34	14 Esplanade de l'Europe	apt 25	34000
MONTPELLIER	LES SERVICES DE MANON 34 - SAP HALTE POUCE	1620 rue Saint Priest		34090
MONTPELLIER	ESPERANCE 34	153 avenue Saint Charles		34000
MONTPELLIER	ET APRES SERVICES 34	4 Rue de la Verrene		34000
MONTPELLIER	SO'Lifes	465 avenue Jean Mermoz		34000
PALAVAS LES FLOTS	AIDE A DOMICILE MONTPELLIER	Immeuble l'Eldorado Bat A n° 6	29 quai des Lamparos	34250

	LITTORAL			
PALAVAS LES FLOTS	D'HOME SERVICES	1 avenue de l'Abbé Brocardl		34250
PEROLS	Langlais Martine	34 rue Louis Lépine	Le Védra Parc de la Méditerranée	34470
PRADES LE LEZ	ENVIES D'AIDES	141, draille du Plo Midi		34730
SAINT AUNES	MMH SP	65 rue de la Gariguette	Ecoparc Départemental	34130
ST DREZERY	AIDES ET COMPAGNIE	5 impasse des Lauriers	chemin des Grèves	34160
ST GELY DU FESC	GMG SERVICES	185 RUE DE COULONDRES		34980
ST JEAN DE VEDAS	DS ASSISTANCE	86 RUE PIERRE ET MARIE CURIE	PARC KENNEDY	34430
ST JEAN DE VEDAS	SOLUTIA MONTPELLIER	13 avenue de la Libération		34430
ST MATHIEU DE TREVIER	SAVEY Thierry	215 avenue Louis Cancel		34270
VILLENEUVE LES MAGUELONE	SERENITAS DOMUS	58 grand rue		34750

Annexe 6

Grille de repérage ANESM



Anesm
Agence Régionale de Santé
Alsace - Grand Est - Lorraine - Nord-Pas de Calais - Picardie - Île de France - Centre-Val de Loire - Bourgogne-Franche-Comté - Occitanie - Auvergne-Rhône-Alpes - Provence-Alpes-Côte d'Azur

OUTIL DE REPÉRAGE DES RISQUES DE PERTE D'AUTONOMIE OU DE SON AGGRAVATION¹

A REMPLIR EN DEHORS DE L'URGENCE²

Nom de la personne accompagnée

.....

Age ans

Outil de repérage complété par

.....

Fonction

.....

En date du / /

Outil de repérage transmis le / /

¹ **Indicatives** : avant toute utilisation de l'outil, les organismes gestionnaires doivent s'acquiescer de leur obligation de déclaration auprès de la CRTI, en application de la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978.

² **Urgence** = état de santé qui se dégrade brutalement, ou absence soudaine de l'aideur professionnel ou familial. En cas d'urgence, appeler le Samu Centre 15 (numéro d'urgence : 15).

PARTIE RÉSERVÉE AU RESPONSABLE DE SECTEUR OU DE STRUCTURE

Repérage pour : PERSONNE ACCOMPAGNÉE AIDANT

Contact pris auprès de :

- Personne accompagnée : M^{me}/M
- Intervenant : M^{me}/M
- Enfant : M^{me}/M
- Aidant : M^{me}/M
- Lien avec la personne accompagnée
- Médecin traitant : D^r
- Autre : M^{me}/M

Lien avec la personne accompagnée

.....

Action(s) / Aide(s)

- | | Proposé(s) | Accompagné(s) | Mise(s) en place |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> Augmentation des heures / modification du plan d'aide | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Changement des horaires de passage des intervenants (cojoints, AVS, etc.) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Installation de services de soins (infirmiers, masseur-kinésithérapeute, etc.) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Partage des repas | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Aide technique (lève-malade, canne, déambulateur, etc.) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Adaptation du domicile | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Téléassistance | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Autre, préciser | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

Impact sur le projet personnalisé

Aucun Vigilance

Réajustement Réévaluation

Demande d'APA Initiale

Révision

Dossier traité le / /

Anesm, Outil de repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation 4

MON INTERVENTION AU DOMICILE DE LA PERSONNE

J'interviens chez la personne pour faire / l'aider à faire	Cochez si OUI	Cochez si l'intervention devient plus difficile ou impossible
Le lever / le coucher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La toilette / l'habillage / le déshabillage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La préparation / la prise de repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le ménage / le repassage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les sorties / les courses / les RDV extérieurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'aide à la prise de médicaments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres, merci de préciser	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LES MODIFICATIONS DE L'ENVIRONNEMENT HABITUEL DE LA PERSONNE

L'environnement habituel de la personne accompagnée a été modifié suite à	Cochez si OUI
La diminution des relations familiales et/ou des proches de la personne (séparation, hospitalisation, maladie, décès...)	<input type="checkbox"/>
La diminution des relations avec l'extérieur (moins de sorties, moins de loisirs, moins de contact avec les amis, les voisins, les clubs...)	<input type="checkbox"/>
L'arrêt des passages d'interventions à domicile (IDE, massou-lyneschtrapeute)	<input type="checkbox"/>
L'arrêt/dysfonctionnement des passages du service de portage des repas	<input type="checkbox"/>
Autres, merci de préciser	<input type="checkbox"/>

Vos commentaires éventuels :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LES CHANGEMENTS OBSERVÉS

J'observe que la personne accompagnée / son aidant a plus de difficultés à	Cochez si OUI pour la personne	Cochez si OUI pour l'aidant
Faire sa toilette / s'habiller / se déshabiller	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prendre ses médicaments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utiliser le téléphone, le téléviseur, l'ordinateur, la tablette	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Se déplacer dans son logement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Se déplacer dans son quartier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utiliser les transports	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faire les courses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gérer ses finances et/ administratif (payer chez les commerçants, gérer son budget, les factures, le courrier...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres, merci de préciser	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

J'observe que la personne accompagnée / son aidant

	Cochez si OUI pour la personne	Cochez si OUI pour l'aidant
Chale plus-souvent / a chuté / a du mal à tenir en équilibre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mangé moins / a maigri / s'hydrate moins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N'a plus la même hygiène (change rarement de vêtements, ne se lave plus...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Se plaint beaucoup de sa santé, de sa mémoire, de son sommeil, de voir moins bien, de moins entendre, de sa solitude, de manque d'argent,...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A plus de douleurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Se sent plus fatigué(e)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sembler plus triste, esprime moins d'espoir ou n'a plus envie de rien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A peur / se sent angoissé(e)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est plus agressif(ve) / Se sent persécuté(e)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A plus de mal à accepter / commence à refuser mon intervention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Consomme plus d'alcool	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ne connaît plus les jours / Me reconnaît plus difficilement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Oublie parfois mes passages / ceux des autres professionnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N'ouvre plus les volets / vit dans le noir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres, merci de préciser	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>